

Compte rendu du conseil municipal Séance du 21 janvier 2021

Présents : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Aurélie SEBASTIEN, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Nathalie GRAVIER, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Anaïs TEYSSONNEYRE, Syve-Line TAN, Yann LEONET, Lindsay DIAS, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD, Nikita FERRACHAT.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Madame Nathalie GRAVIER comme secrétaire de séance.

2. Lecture de l'ordre du Jour

3. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2020

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Décisions prises par le Maire par délégation

Rapporteur : P. GOUBET

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 25 mai 2020.

La délibération n'est pas soumise au vote.

Arrivée de Muriel BRUGNOT à 19h20

4. AFFAIRES GENERALES

4.1 Rapport de gestion pour l'année 2019 sur l'activité et les résultats de la SEMCODA

Rapporteur : P. GOUBET

M. le Maire présente le rapport annuel de gestion de la SEMCODA avec le support d'un diaporama. En introduction, il rappelle que la SEMCODA est un des deux plus gros bailleur social du département et possède environ 40% des logements sociaux de la commune. M. le Maire ajoute que 40% appartiennent à Dynacité et 20% à divers bailleurs dont Alliade.

Il explique que la commune est devenue actionnaire en 2016 à la suite de la construction d'un programme immobilier vers la caserne des pompiers. Il précise que la commune est actionnaire pour seulement 0,10 %. 197 communes sont actionnaires (32,34%) et le Département de l'Ain possède environ 33% des parts. Par ailleurs, il ajoute que la SEMCODA a vécu deux années chaotiques liées au départ de l'ancien directeur et à un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Celle-ci a pointé du doigt la mauvaise gestion pendant la période 2013 / 2016 et préconisé des mesures importantes pour arriver à un retour rapide à la normale.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

La délibération n'est pas soumise au vote.

5. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

5.1 Rapport d'orientation budgétaire – Budget principal – Exercice 2021 Rapporteur : A. SEBASTIEN

Mme Sébastien présente le Rapport d'Orientation Budgétaire à l'aide d'un diaporama. Elle précise que le débat est obligatoire et qu'il doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

M. le Maire précise que lors d'un rendez-vous ayant eu lieu dans l'après-midi avec un Conseiller de la DGFiP, celui-ci a affirmé que les finances de la commune étaient très saines. Mme Sébastien explique que les dépenses d'investissements sont stables sur les trois dernières années à hauteur de 1,5 M d'€. La question qui se pose pour l'année 2021 est de savoir si l'on maintient ce cap ou si l'on développe un peu plus les investissements en cette première année complète du mandat.

M. le Maire précise qu'il faut aussi réfléchir à la manière de financer les investissements. Prendre dans les réserves de la commune qui sont élevées ou emprunter auprès des banques alors que les taux d'emprunts sont bas ?

M. Eznack précise que le désendettement est, certes, important mais il ajoute qu'investir dans des équipements est aussi une manière d'assurer l'avenir de la commune.

M. le Maire précise qu'il partage cet avis et qu'il faut peut-être profiter d'avoir de l'argent pour investir. Il ajoute que l'épargne de la commune n'est pas « productive » et que l'investissement coûte plus cher d'une année sur l'autre.

M. Monchanin précise sa position en accord avec celle de M. Eznack et ajoute qu'il est aujourd'hui demandé aux structures de travailler des projets afin de permettre la création d'un plan pluriannuel d'investissements (PPI).

M. Charton précise que la commune doit être acteur de la relance et que débiter des investissements dès cette année permettrait à la commune d'avoir la disponibilité des entreprises. M. le Maire rappelle que le temps d'engagement est court entre le vote du budget et la fin de l'exercice comptable pour faire les investissements dans l'année.

M. Vieux demande s'il n'est pas possible de consacrer une partie de la réserve de la commune à des fins d'aide aux familles ou aux professionnels qui ont souffert de la crise sanitaire. M. le Maire explique que cette proposition est compliquée à mettre en œuvre d'un point de vue comptable puisque l'épargne ne peut être réinjectée au budget de fonctionnement.

M. Monchanin stipule qu'il faut néanmoins être vigilant pour repérer les familles en difficultés.

Mme Extier-Pons précise que le CCAS est disponible pour accompagner les familles en difficultés et qu'en ce début d'année, aucune famille n'a fait de demande dans ce sens.

Plusieurs questions sont posées autour des investissements vertueux qui permettraient de réaliser des économies d'énergies notamment en matière d'éclairage public ou de celui des bâtiments.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.2 Autorisation donnée au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du BP 2021 Rapporteur : A. SEBASTIEN

Mme Sébastien explique que préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sans autorisation de l'organe délibérant. Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement urgentes, la commune peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021 lors de son adoption.

Le Conseil Municipal décide de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2021, étant entendu que l'autorisation précise dans le tableau ci-dessous le montant et l'affectation des crédits.

Chapitre	BP 2020 x 25%	Dépenses autorisées
Chapitre 20	27 321 € x 25% =	6 830 €
Chapitre 204	45 000 € x 25% =	11 250 €
Chapitre 21	825 464 € x 25% =	206 366€
Chapitre 23	6 720 073 € x 25% =	1 680 018 €
TOTAL	7 617 858 € x 25% =	1 904 464 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

5.3 Convention de mise à disposition d'un marché public par l'UGAP pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés

Rapporteur : P. GOUBET

M. le Maire explique que la collectivité doit procéder à l'achat de son besoin en électricité à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Conformément à la réglementation en matière de marchés publics, les pouvoirs adjudicateurs qui ont recours à une centrale d'achat sont dispensés de leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Le Conseil Municipal décide de rejoindre le dispositif d'achat groupé proposé par la centrale d'achat public UGAP pour ses besoins en électricité à compter de 2022 et de recourir à l'achat d'électricité verte au vu des tarifs qui seront proposés par les résultats de la mise en concurrence.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8. Questions des conseillers et informations diverses

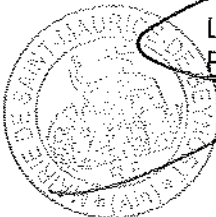
1 – Au vu de la situation sanitaire qui ne s'arrange pas, Mme Extier-Pons et M. Monchanin proposent de relancer des actions à destination des plus isolés comme cela a été fait en fin d'année (date de la future réunion de la Commission Développement Social et Action Educative à confirmer début février). Les mauriciens ont été très sensibles aux diverses actions mises en place (carte postale pour les aînés...).

2- M. Juffet demande des nouvelles quant au devenir du magasin Carrefour Contact. M. le Maire explique que le propriétaire est sans doute en recherche d'un nouveau locataire mais que nous n'avons pas plus d'informations.

3- M. le Maire informe qu'il a signé 180 lettres de remerciements aux enfants de la commune pour les cartes de vœux qu'ils ont réalisées en faveur des personnes âgées.

La séance est levée à 21h45

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 22 janvier 2021



 Le Maire
 Pierre GOUBET